

(19)



(11)

**EP 1 864 592 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**12.12.2007 Bulletin 2007/50**

(51) Int Cl.:  
**A47B 21/00 (2006.01) A47B 81/06 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **07101115.9**

(22) Date de dépôt: **24.01.2007**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR MK YU**

(74) Mandataire: **Fosse, Danièle et al**  
**Cabinet Blétry & Associés**  
**23, rue du Renard**  
**75004 Paris (FR)**

(30) Priorité: **24.01.2006 FR 0600641**

(71) Demandeur: **van Herrewege, Wilhelm**  
**13006 Marseille (RE)**

(72) Inventeur: **van Herrewege, Wilhelm**  
**13006 Marseille (RE)**

Remarques:

- Les références au dessin sont réputées supprimées (règle 43 CBE).
- Une requête en rectification (d'ajouter des dessins) onformément à la règle 88 CBE. Il sera statué sur cette requête au cours de la procédure engagée devant la division d'examen (Directives relatives à l'examen pratiqué à l'OEB, A-V, 3.).

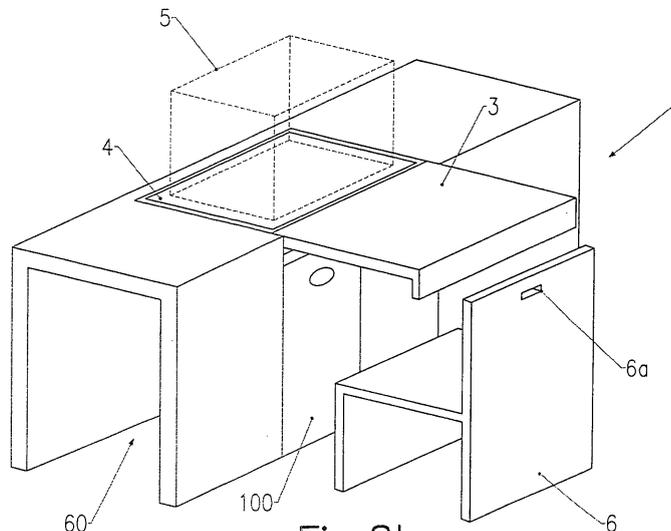
(54) **Meuble transformable en bureau**

(57) La présente invention a pour objet un meuble transformable en bureau. Elle concerne le domaine technique des meubles à éléments mobiles conçus pour escamoter du matériel multimédia.

Selon l'invention, le meuble comporte un compartiment équipé d'un plateau support (4) agencé pour recevoir du matériel multimédia (5), ledit plateau support (4) étant monté mobile dans ledit compartiment entre une position d'escamotage dudit matériel multimédia (5) et une position d'utilisation dudit matériel multimédia (5),

un couvercle (3) étant monté mobile entre une position rabattue fermant le dessus dudit compartiment (2) et une position déployée ouvrant le dessus dudit compartiment, se caractérisant par le fait qu'en position déployée le couvercle (3) forme un bureau situé au même niveau que le matériel multimédia (5) lorsque le plateau support (4) est en position d'utilisation.

Lorsque le couvercle est en position déployée et que le plateau support est en position d'utilisation, l'utilisateur bénéficie d'un bureau ayant une surface lui permettant de travailler dans des conditions de confort optimales.



**Fig.8b**

**EP 1 864 592 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention a pour objet un meuble transformable en bureau. Elle concerne le domaine technique des meubles à éléments mobiles conçus pour escamoter du matériel multimédia.

**[0002]** Par matériel multimédia, on entend au sens de la présente invention du matériel de type, vidéo, audio, CD-ROM, Internet ..., et plus particulièrement du matériel informatique.

**[0003]** Le matériel informatique est généralement constitué d'un écran, d'une unité centrale, d'une imprimante, d'un scanner, d'enceintes audio, d'un clavier, d'une souris et éventuellement de stations d'accueil pour appareils divers. Ce sont des éléments encombrants qui sont la plupart du temps utilisés sur des meubles spécifiques. Ces meubles ne sont pas particulièrement esthétiques et peuvent occuper une place non négligeable lorsque la pièce ou le bureau dans lesquels ils sont agencés sont de taille réduite.

**[0004]** On connaît par le brevet FR 2.857.244 (BOURDARIAS) un meuble équipé d'un compartiment pour escamoter du matériel encombrant.

**[0005]** Le matériel est disposé sur un plateau support monté mobile dans le compartiment entre une position basse où le matériel est escamoté et une position haute où le matériel est accessible à l'utilisateur. Un couvercle est monté mobile entre une position rabattue fermant le dessus du compartiment et une position déployée ouvrant le dessus dudit compartiment et autorisant la montée du plateau support. Le système de levage du plateau support est habituellement constitué par un mécanisme à bras en X articulés commandés par moteur ou par des dispositifs de contrepoids.

**[0006]** Un premier inconvénient de ce type de meuble est qu'il est inadapté pour être utilisé avec du matériel informatique. En effet, lorsque le matériel est en position d'utilisation, il n'y a pas d'autre plan de travail que le plateau support sur lequel est disposé le matériel multimédia si bien qu'il est peu pratique et particulièrement inconfortable de travailler.

**[0007]** Un autre inconvénient réside dans le fait que les systèmes de levage sont complexes, encombrants, difficilement manipulables et sont la plupart du temps source de nuisances sonores.

**[0008]** La présente invention a pour but de remédier à cet état des choses notamment du fait qu'elle permet d'utiliser un meuble du type décrit précédemment pour travailler sur du matériel multimédia dans des conditions optimales de confort.

**[0009]** L'invention a également pour but de fournir un meuble facilement transformable en bureau, permettant un gain de place important lorsque ses éléments sont en position rabattue ou escamotée et offrant un plan de travail de taille optimale lorsque lesdits éléments sont en position déployée ou d'utilisation.

**[0010]** Un autre but de l'invention est de proposer un meuble du type décrit précédemment comportant un sys-

tème de levage de conception simple, peu encombrant et générant peu de bruit et de vibrations.

**[0011]** Ces buts sont atteints par un meuble comportant un compartiment équipé d'un plateau support agencé pour recevoir du matériel informatique, ledit plateau support étant monté mobile dans ledit compartiment entre une position d'escamotage dudit matériel multimédia et une position d'utilisation dudit matériel informatique, un couvercle étant monté mobile entre une position rabattue fermant le dessus dudit compartiment et une position déployée ouvrant le dessus dudit compartiment, se caractérisant par le fait qu'en position déployée le couvercle forme un bureau situé au même niveau que le matériel multimédia lorsque ledit plateau support est en position d'utilisation. Lorsque le couvercle est en position déployée et que le plateau support est en position d'utilisation, l'utilisateur bénéficie d'un bureau ayant une surface lui permettant de travailler dans des conditions de confort optimales.

**[0012]** Préférentiellement, le système de levage comporte un tambour cylindrique motorisé disposé au milieu du plateau support et sur lequel s'enroulent des câbles dont les extrémités libres sont fixées au niveau de la partie supérieure du compartiment. Cette solution technique permet de mouvoir le plateau support de manière simple en limitant tout porte-à-faux et en maintenant ledit plateau support dans une position quasi horizontale. Ce système de levage n'est pas uniquement adapté au meuble objet de l'invention et peut être employé dans d'autres applications de levage.

**[0013]** Pour assurer un fonctionnement optimal du système de levage, le tambour cylindrique est avantageusement associé à un élément pour guider l'enroulement des câbles sur ledit tambour cylindrique.

**[0014]** Avantageusement, les câbles passent sur des poulies disposées aux bords du plateau support, lesdites poulies étant montées mobiles en translation sur leur axe de rotation. De cette manière, les poulies sont susceptibles de suivre le mouvement des câbles lors de leur enroulement sur le tambour cylindrique, ce qui limite les frottements et atténue les contraintes dans le système de levage.

**[0015]** Pour que le matériel multimédia soit dans un plan horizontal lors de son utilisation, un plateau de maintien destiné à recevoir le matériel multimédia est disposé sur le plateau support, ledit plateau de maintien étant agencé avec un dispositif correcteur d'assiette constitué de manchons réglables disposés en saillie sur la face supérieure dudit plateau support.

**[0016]** Pour bloquer le couvercle lorsqu'il est en position déployée et éviter qu'il ne puisse se rabattre vers le matériel multimédia lorsque le plateau support est en position d'utilisation, ledit couvercle est équipé d'au moins une baguette de blocage articulée comportant une extrémité s'insérant dans une butée située sur une paroi fixe dudit meuble lorsqu'il est en position déployée. Et préférentiellement, la baguette de blocage est reliée à un organe ressort maintenant en position l'extrémité de

ladite baguette dans la butée lorsque le couvercle est en position déployée.

**[0017]** Selon une autre caractéristique préférée de l'invention, une chaise est montée escamotable dans le meuble, le dos de ladite chaise formant une paroi visible dudit meuble lorsqu'elle est en position escamotée. Cette solution technique n'est pas uniquement adaptée au meuble objet de l'invention et peut être utilisée avec d'autres types de mobiliers du type armoire, bibliothèque, buffet, meuble d'appui, bureau, etc.

**[0018]** L'invention concerne également du mobilier formé d'un premier meuble conforme à l'une des caractéristiques précédentes et d'un second meuble, ledit premier meuble étant monté mobile entre une position rentrée où ledit premier meuble est escamoté dans un compartiment spécifique situé dans ledit second meuble et une position sortie où ledit premier meuble collabore avec ledit second meuble pour former un plan de travail. Et préférentiellement, une chaise est montée escamotable dans le second meuble, le compartiment dans lequel s'escamote ladite chaise et le compartiment dans lequel s'escamote le premier meuble étant situé au niveau de la paroi avant dudit second meuble.

**[0019]** D'autres avantages et caractéristiques de l'invention ressortiront mieux à la lecture de la description détaillée qui va suivre, en regard des dessins annexés réalisés à titre d'exemples indicatifs et non limitatifs et sur lesquels :

- la figure 1a est une vue schématique en coupe verticale du meuble objet de l'invention avec le couvercle en position rabattue et le plateau support en position d'escamotage du matériel multimédia (le dispositif de blocage en position du couvercle et les éléments pour guider l'enroulement des câbles sur le tambour ne sont pas représentés dans un souci de clarté) ;
- la figure 1b montre le meuble de la figure 1 avec le couvercle en position déployée et le plateau support en position d'utilisation (le dispositif de blocage en position du couvercle et les éléments pour guider l'enroulement des câbles sur le tambour ne sont pas représentés dans un souci de clarté) ;
- la figure 2a est une vue en coupe selon A-A du meuble de la figure 1 montrant le dessous du plateau support et l'agencement des différents éléments constitutifs du système de levage lorsque ledit plateau support est en position d'escamotage ;
- la figure 2b est une vue en coupe selon B-B du meuble de la figure 1b montrant le dessous du plateau support et l'agencement des différents éléments constitutifs du système de levage lorsque ledit plateau support est en position d'utilisation (le couvercle n'est pas représenté) ;
- la figure 3 est une vue partielle en coupe selon C-C du plateau support de la figure 2b montrant un exemple de réalisation de l'élément pour guider l'enroulement des câbles sur le tambour ;

- la figure 4 est une vue agrandie du détail D de la figure 2b montrant un exemple de fixation du tambour au niveau de l'organe moteur ;
- la figure 5 est une vue en coupe horizontale du meuble objet de l'invention montrant le dessus du plateau support ;
- les figures 6a à 6d sont des vues en coupe verticale d'une partie du meuble objet de l'invention montrant de manière détaillée des variantes du dispositif de blocage en position du couvercle ;
- la figure 7 est une vue en coupe selon C-C du couvercle de la figure 6a ;
- les figures 8a à 8f sont des vues sont des vues schématiques en perspective montrant différents agencements du meuble objet de l'invention ;
- la figure 9 montre un exemple de réalisation de chaise escamotable ;
- les figures 10a et 10b sont des vues schématiques en coupe horizontale montrant d'autres agencements du meuble objet de l'invention.

**[0020]** Lorsque tous les éléments mobiles du meuble conforme à l'invention sont en position escamotée ou rabattue, ledit meuble a l'apparence d'un meuble classique de rangement ou de décoration du type console, meuble bas ou meuble d'appui. Il peut ainsi être parfaitement intégré dans un salon, une chambre d'hôtel, un bureau, une bibliothèque ou tout autre type de pièce.

**[0021]** En se référant aux figures 1a et 1b, le meuble 1 est composé d'un compartiment 2 creux, équipé d'un couvercle 3 monté mobile entre une position rabattue où il ferme le dessus dudit compartiment (figure 1a) et une position déployée où il ouvre le dessus dudit compartiment (figure 1b). Une paroi 3a agencée perpendiculairement au couvercle 3 peut comporter une poignée.

**[0022]** Le couvercle 3 est avantageusement monté coulissant dans la partie supérieure du compartiment 2, par l'intermédiaire de rails de guidage, glissière ou coulisse 300. Le couvercle 3 peut également être articulé par des charnières fixées sur le corps du meuble 1 ou par tout autre moyen équivalent.

**[0023]** Selon une caractéristique de l'invention, le couvercle 3 reste en position horizontale lorsqu'il est déployé et forme un bureau. Dans le cas où le couvercle 3 est monté coulissant dans le compartiment 2, les rails de guidage, glissière ou coulisse 300 sont dimensionnés pour le maintenir en position horizontale sans qu'il ne bascule, même avec un clavier, une souris, un avant-bras ou des dossiers posés dessus. Lorsque des charnières sont utilisées, on peut prévoir des butées le maintenant en position horizontale. Cette caractéristique technique offre à l'utilisateur un plan de travail supplémentaire lui permettant de travailler confortablement.

**[0024]** Le compartiment 2 est équipé d'un plateau support 4 agencé pour recevoir du matériel multimédia 5.

**[0025]** Le plateau support 4 est monté mobile dans le compartiment 2 entre une position basse où le matériel multimédia est escamoté (figure 1a) et une position haute

où il est accessible à l'utilisateur (figure 1b).

**[0026]** Des portes de placard 100 sont avantageusement prévues sur le devant du meuble 1 pour autoriser l'accès à l'intérieur du compartiment 2.

**[0027]** Le matériel multimédia 5 peut être constitué d'un écran d'ordinateur seul ou associé à une imprimante, un scanner, ou encore de manière plus large à du matériel audio et/ou vidéo. L'unité centrale ou d'autres parties constitutives du matériel multimédia sont avantageusement disposées dans d'autres compartiments indépendants prévus dans le meuble 1. L'unité centrale peut par exemple être disposée dans un placard situé dans la partie latérale du meuble 1 et imprimante peut être disposée dans un tiroir spécialement aménagé à cet effet et situé au niveau de la face avant dudit meuble. Différents agencements possibles sont détaillés dans la suite de la description.

**[0028]** Lorsque l'utilisateur souhaite utiliser le matériel informatique, il doit dans un premier temps déployer le couvercle 3 pour ouvrir le dessus du compartiment 2 puis, dans un second temps, faire monter le plateau support 4 jusqu'à ce que le matériel multimédia 5 se retrouve sensiblement au même niveau que la table formée par ledit couvercle. En se rapportant à la figure 1 b, une chaise 6 peut facilement être placée au niveau du bureau formé par le couvercle 3 en position déployée.

**[0029]** Si l'utilisateur ne souhaite plus utiliser le matériel multimédia 5, il fait redescendre le plateau support 4 dans le compartiment 2 jusqu'à ce que le matériel soit totalement escamoté. L'utilisateur peut alors rabattre le couvercle 3 pour fermer le dessus du compartiment 2 et minimiser l'encombrement du meuble 1. Le dessus du couvercle 3, lorsqu'il est en position rabattue, offre tout de même à l'utilisateur un plan de travail réduit.

**[0030]** Le plateau support 4 est monté mobile dans le compartiment 2 par l'intermédiaire d'un système de levage automatique, Tous types de systèmes de levage connus de l'homme de l'art tels que les mécanismes à bras en X articulés commandés par moteur ou des dispositifs de contre poids, peuvent être utilisés, mais on préfère employer un système tel que représenté sur les figures annexées.

**[0031]** En se rapportant aux figures 1 a, 1b, 2a et 2b, le système de levage préféré comporte un tambour cylindrique 71 disposé au milieu du plateau support 4 et sur lequel s'enroule des câbles 70a, 70b dont les extrémités libres sont fixées au niveau de la partie supérieure du compartiment 2. Pour fixer l'extrémité libre des câbles, on utilise des serre-câbles 700a, 700b (figures 1a et 1b), fixés par deux vis de fixation sur les parois du compartiment 2, une vis pointeau maintenant efficacement en position lesdites extrémités.

**[0032]** Les câbles 70a, 70b passent sur des poulies 74 disposées au bord du plateau support 4, lesdites poulies étant fixées sous ledit plateau. Les poulies 74 peuvent également être fixées sur le dessus du plateau support 4 mais, dans ce second cas, les efforts exercés sur les poulies 74 sont plus importants que dans le premier

cas. Les câbles 70a, 70b sont gainés pour limiter les phénomènes d'usure, d'autres moyens équivalents du type chaîne pouvant être employés.

**[0033]** On utilise préférentiellement un tambour cylindrique 71 unique sur lequel s'enroulent les câbles 70a, 70b. Toutefois, l'emploi de deux tambours cylindriques distincts solidarités en rotation ou au contraire reliés à un moteur distinct peut être envisagé.

**[0034]** Le tambour cylindrique 71 est réalisé à partir d'un tube cylindrique fixé à un moteur 72 rotatif, préférentiellement du type moteur d'essuie-glace pour camion, ces moteurs rotatifs offrant un couple optimal, un faible encombrement et génèrent peu de bruit et de vibrations.

**[0035]** La transmission du mouvement de rotation du moteur 72 au tambour 71 est réalisée via un moto-réducteur à vis sans fin 72a de manière à générer un couple suffisamment important pour déplacer le plateau support 4 et le matériel multimédia 5 et maintenir ledit plateau support en position d'utilisation.

**[0036]** Pour éviter que l'utilisateur puisse se coincer les doigts lors de la montée du plateau support 4, le dispositif de commande du moteur 72 est avantageusement accouplé à un dispositif anti-pincement du type utilisé dans l'industrie automobile pour la sécurité des lève-vitres

**[0037]** En se rapportant aux figures 1a, 1b, 2a et 2b, une découpe est réalisée dans le plateau support 4 pour le logement du moteur 72 et du moto-réducteur 72a. Ce dernier est fixé sur un châssis en bois 72b de manière à éviter toute rotation dudit moteur dans un plan vertical.

**[0038]** Selon un mode préféré de réalisation, des boutons de descente et de montée du plateau support 4 reliés au dispositif de commande du moteur 72 sont intégrés sur une paroi du meuble 1.

**[0039]** Le tambour cylindrique 71 est avantageusement disposé sous le plateau support 4, au milieu de celui-ci. Dans le cas où les câbles 70a, 70b passent au dessus du plateau support 4, le tambour cylindrique est placé sur le dessus dudit plateau.

**[0040]** Le tambour cylindrique 71 est supporté par des paliers 71a, des bagues d'arrêt 71 b limitant les mouvements axiaux parasites.

**[0041]** En se rapportant aux figures 2a et 2b, un alésage 71c est prévu dans le tambour cylindrique 71 pour que les câbles 70a, 70b traversent ce dernier sensiblement en leur milieu. De cette manière, lorsque le tambour cylindrique 71 est mis en rotation par le moteur 72, les câbles 70a, 70b s'enroulent autour dudit tambour (figure 2b) et le plateau support 4 monte quasi horizontalement dans le compartiment 2. De manière équivalente, on peut sectionner les câbles 70a, 70b en leur milieu et fixer chaque extrémité ainsi sectionnée sur le tambour cylindrique 71.

**[0042]** Des éléments 73 sont prévus pour guider l'enroulement de chaque câble 70a, 70b sur le tambour cylindrique 71. On utilise des éléments en saillie servant de guide ou avantageusement des profilés en forme de

U, les branches latérales du U étant disposées de part et d'autre du tambour 71 (figure 3), en vis-à-vis des alésages 71 c. Ces éléments permettent de pré-orienter les câbles 70a et 70b avant leur enroulement, lesdits câbles n'étant plus perpendiculaires à l'axe de rotation du tambour cylindrique 71, mais légèrement inclinés (figure 2a). De cette manière, chaque « moitié » de câble s'enroule selon un sens opposé sur le tambour cylindrique 71 (figure 2b). L'enroulement des câbles 70a, 70b est ainsi parfaitement régulier sur le tambour cylindrique 71 sans que deux spires ne puissent se chevaucher.

**[0043]** En se rapportant à la figure 4, la fixation du tambour 71 sur l'axe 720a du moto-réducteur 72a est réalisée par l'intermédiaire d'une goupille 710. En effet, l'emploi d'une goupille permet de garder la continuité du tube cylindrique constitutif du tambour 72 pour que le câble 70a puisse s'enrouler sur une plus grande distance.

**[0044]** Les poulies 74 sont montées mobiles en translation sur leur axe de rotation 74a de manière à ce qu'elles se déplacent selon le sens d'enroulement des câbles 70a, 70b sur le tambour cylindrique 71 (cf. flèches sur la figure 2b). Le système de levage objet de l'invention est spécialement conçu pour déplacer le plateau support 4 dans le compartiment 2 du meuble 1. Cependant, il peut être transposé à d'autres applications où, d'une manière générale, il est nécessaire de déplacer un support dans un compartiment.

**[0045]** En se rapportant aux figures 2a, 2b et 5, le plateau support 4 est guidé dans le compartiment 2 par l'intermédiaire de paliers autolubrifiants 75 disposés aux extrémités dudit plateau et coulissants dans des cornières 76 disposées en vis-à-vis sur les parois internes du compartiment 2. Ces paliers assurent un guidage latéral du plateau support 4.

**[0046]** En se référant à la figure 5, le plateau support 4 est également guidé transversalement par l'intermédiaire d'autres paliers autolubrifiants 77 disposés sensiblement au milieu des bords latéraux dudit plateau support. Ces paliers peuvent coulisser directement sur les parois internes du compartiment 2 ou sur des rails prévus à cet effet.

**[0047]** Dans une variante de réalisation non représentée, le guidage latéral et transversal du plateau support 4 est réalisé par l'intermédiaire des paliers autolubrifiants 77 utilisés seuls, lesdits paliers coulissant dans des cornières en forme de U disposées en vis-à-vis sur les parois internes du compartiment 2.

**[0048]** Étant donné que le plateau support 4 risque de ne pas se déplacer de manière parfaitement horizontale dans le compartiment 2 (notamment à cause du jeu existant), un plateau de maintien 40 destiné à recevoir le matériel multimédia 5 est avantageusement disposé sur ledit plateau support, ledit plateau de maintien étant agencé avec un dispositif correcteur d'assiette.

**[0049]** Le dispositif correcteur d'assiette permet de rattraper l'éventuelle inclinaison du plateau support 4 pour que le matériel multimédia 5 disposé sur le plateau de maintien 40 soit lui maintenu en position horizontale. En

se référant aux figures 1 a, 1b et 5, le dispositif correcteur d'assiette est constitué d'éléments réglables 41 disposés en saillie sur la face supérieure du plateau support 4. On emploie préférentiellement des vis dont on règle l'enfoncement dans des manchons fixés sur le plateau support 4, en fonction de l'inclinaison de ce dernier.

**[0050]** En se rapportant à la figure 5, on prévoit des raidisseurs 42 entre le plateau support 4 et le plateau de maintien 40 de manière à ce que ce dernier ne flanche pas sous le poids du matériel multimédia 5.

**[0051]** Les éléments réglables 41 peuvent être directement disposés dans les raidisseurs 42.

**[0052]** Dans un souci de gain de place, le boîtier électrique 43 renfermant l'ensemble des composants électriques pour commander le système de levage est disposé entre le plateau support 4 et le plateau de maintien 40, entre les raidisseurs 42.

**[0053]** Lorsque le plateau support 4 est en position d'utilisation, il est avantageux que le couvercle 3 ne puisse pas retourner accidentellement en position rabattue et détériorer le matériel multimédia 5. On prévoit donc avantageusement un dispositif pour bloquer en position déployée le couvercle 3.

**[0054]** En se rapportant aux figures 6a à 6c, le couvercle 3 est équipé d'au moins une baguette de blocage 30 articulée dont une extrémité 30a s'insère dans une butée 31 située sur une paroi fixe du meuble 1 lorsque ledit couvercle est en position déployée.

**[0055]** La baguette de blocage 30 est préférentiellement disposée sous le couvercle 3, la paroi 3a agencée perpendiculairement au couvercle 3 faisant également office de cache.

**[0056]** Selon un mode préféré de réalisation représenté à la figure 6a, la butée 31 est un épaulement réalisé sur la paroi avant du meuble 1, au niveau de la partie supérieure du compartiment 2. Lorsque le couvercle 3 est en position rabattue, la paroi 3a se loge dans cet épaulement de manière à avoir une façade avant visible du meuble 1 quasiment plane.

**[0057]** Dans une variante de réalisation représentée à la figure 6b, l'extrémité 30a est munie d'un ergot s'insérant dans une butée 31 réalisée sur le dessus de la paroi avant du meuble 1, au niveau de la partie supérieure du compartiment 2.

**[0058]** Dans une autre variante de réalisation représentée à la figure 6c, l'extrémité 30a est munie d'un élément en saillie comportant une face inclinée dirigée vers l'arrière du couvercle 3 et s'insérant dans une butée 31 réalisée sur le dessus de la paroi avant du meuble 1, au niveau de la partie supérieure du compartiment 2.

**[0059]** La baguette de blocage 30 est montée mobile en rotation au niveau d'une charnière 32. Un organe ressort 33 maintient en position l'extrémité 30a de la baguette de blocage 30 dans la butée 31 lorsque le couvercle 3 est en position déployée. Ainsi, lors de la manoeuvre du couvercle 3, dès que ce dernier est en position déployée, l'extrémité 30a s'insère automatiquement dans la butée 31 et le couvercle 3 ne peut plus être déplacé.

**[0060]** Pour débloquer le couvercle 3, il suffit à l'utilisateur d'exercer une traction sur l'extrémité opposée 30b de la baguette de blocage 30 pour faire pivoter cette dernière autour de la charnière 32 et désengager l'extrémité 30a de la butée 31. En se rapportant à la figure 7, deux baguettes de blocage 30 sont agencées de chaque côté du couvercle 3. Les extrémités opposées 30b des baguettes de blocage 30 sont reliées par un élément de manoeuvre 34. On utilise avantageusement une barre ayant une longueur sensiblement égale à celle du couvercle 3 et situé suffisamment près du bord dudit couvercle pour être facilement actionné par l'utilisateur même s'il ne le voit pas.

**[0061]** Dans une variante de réalisation représentée à la figure 6d, on utilise un dispositif à gâchette 35 facilement accessible venant appuyer contre l'extrémité opposée 30b de la baguette de blocage ou contre l'élément de manoeuvre 24. Il suffit à l'utilisateur d'actionner la gâchette 35 pour désengager l'extrémité 30a de la butée 31.

**[0062]** Le dispositif de commande du moteur 72 décrit précédemment est agencé avec une série de capteurs.

**[0063]** En premier lieu, il est avantageux de prévoir des capteurs de position haute et de position basse du plateau support 4 de manière à stopper le moteur 72 lorsque la position requise dudit plateau est atteinte.

**[0064]** Un capteur de présence est également disposé au niveau de la butée 31 de manière à ce que ledit capteur soit actionné dès que l'extrémité 30a de la baguette 30 est insérée dans ladite butée. La commande du moteur 72 du système de levage du plateau support 4 ne peut alors être actionnée que si ce capteur de présence est activé ce qui évite des conflits entre le déplacement dudit plateau support et le déplacement du couvercle 3. Dans une variante de réalisation, on prévoit que le moteur 72 est actionné automatiquement dès que le capteur de présence est activé.

**[0065]** En se rapportant maintenant aux figures 8a et 8b, une chaise 6 est montée escamotable dans le meuble 1 objet de l'invention, le dos de ladite chaise formant une paroi visible dudit meuble lorsqu'elle est en position escamotée (figure 8a).

**[0066]** Un compartiment 60 est prévu dans le meuble 1 pour recevoir la chaise 6. Ce compartiment peut être prévu au niveau d'une paroi latérale du meuble 1 ou préférentiellement au niveau de la paroi avant. En effet, l'extraction de la chaise 6 par le devant du meuble nécessite une place disponible dans la pièce moins importante que dans le cas d'une extraction latérale.

**[0067]** Le dossier et les pieds arrières de la chaise 6 sont préférentiellement formés par un unique panneau fermant le compartiment 60 lorsque ladite chaise est en position escamotée. Une poignée 6a est avantageusement prévue sur le dossier de la chaise 6 de manière à pouvoir facilement faire sortir cette dernière du meuble 1.

**[0068]** En se rapportant à la figure 9, un tiroir 6b peut être agencé dans la chaise 6, sous l'assise de ladite chaise.

**[0069]** Le compartiment 60 dans lequel s'escamote la

chaise 6 est indépendant du compartiment 2 pour stocker le matériel multimédia 5, si bien que la solution technique de la chaise escamotable est adaptée à d'autres types de meubles.

**[0070]** En se rapportant maintenant aux figures 8c et 8d, la présente invention concerne également un mobilier formé d'un premier meuble 1 conforme à l'invention et d'un second meuble 1', ledit premier meuble étant monté mobile entre une position rentrée où ledit premier meuble est escamoté dans un compartiment spécifique situé dans ledit second meuble et une position sortie où ledit premier meuble collabore avec ledit second meuble pour former un plan de travail agrandi.

**[0071]** Le second meuble 1' peut être du type armoire, bibliothèque, buffet, meuble bas, meuble d'appui, bureau, etc. Le premier meuble 1 n'est pas nécessairement du type conforme à l'invention et peut être un simple meuble du type buffet, meuble d'appui, bureau, etc.

**[0072]** Lorsque le premier meuble 1 conforme à l'invention est escamoté dans le compartiment du second meuble 1', la (les) paroi(s) visible(s) dudit premier meuble forme(nt) une (des) paroi(s) visible(s) du second meuble.

**[0073]** Au moins une paroi visible du premier meuble comporte avantageusement une poignée de manière à pouvoir facilement faire sortir ce dernier du compartiment spécifique prévu dans le second meuble.

**[0074]** En se rapportant à la figure 8c, le compartiment dans lequel s'escamote le premier meuble 1 est situé au niveau d'une paroi latérale du second meuble 1'.

**[0075]** Comme décrit précédemment, une chaise 6 est avantageusement montée escamotable dans le second meuble 1', un compartiment spécifique prévu à cet effet étant situé au niveau d'une paroi latérale ou de la paroi avant dudit second meuble. Dans une variante de réalisation, la chaise 6 est montée escamotable dans le premier meuble 1' de la même manière qu'explicité ci-avant.

**[0076]** En se rapportant à la figure 8e, le compartiment dans lequel s'escamote le premier meuble 1 est préférentiellement situé dans la paroi avant du second meuble 1'. En effet, l'extraction du premier meuble 1 par le devant du second meuble 1' nécessite une place disponible dans la pièce moins importante que dans le cas d'une extraction latérale.

**[0077]** Des portes placards 100' pourront être prévues au niveau du second meuble 1' pour dissimuler le compartiment dans lequel s'escamote le premier meuble 1.

**[0078]** Une chaise 6 est montée escamotable dans le second meuble 1', un compartiment 60 prévu à cet effet étant avantageusement situé au niveau de la paroi avant dudit second meuble. Un plateau amovible 8 sur lequel peut être disposé une imprimante 80, un scanner ou tout autre matériel équivalent est prévu dans le compartiment 60, juste au-dessus de l'assise de la chaise 6 lorsque cette dernière est en position escamotée.

**[0079]** Les figures 10a et 10b représentent de manière schématique une vue en coupe horizontale du mobilier représenté respectivement aux figures 8c et 8d dans une variante de réalisation.

**[0080]** Lorsque la profondeur du premier meuble 1 est inférieure à la profondeur du second meuble 1', il est possible d'ajouter un compartiment supplémentaire dans lequel peut être escamotée une unité centrale 9 ou tout autre matériel équivalent.

**[0081]** Les agencements particuliers décrits ci-dessus permettent d'avoir un mobilier à éléments gigognes particulièrement avantageux lorsqu'un gain de place est recherché.

## Revendications

1. Meuble comportant un compartiment (2) équipé d'un plateau support (4) agencé pour recevoir du matériel multimédia (5), ledit plateau support (4) étant monté mobile dans ledit compartiment (2) entre une position d'escamotage dudit matériel multimédia (5) et une position d'utilisation dudit matériel multimédia (5), un couvercle (3) étant monté mobile entre une position rabattue fermant le dessus dudit compartiment (2) et une position déployée ouvrant le dessus dudit compartiment (2), **se caractérisant par le fait qu'**en position déployée le couvercle (3) forme un bureau situé au même niveau que le matériel multimédia (5) lorsque le plateau support (4) est en position d'utilisation. 15
2. Meuble selon la revendication 1, **se caractérisant par le fait que** le plateau support (4) est agencé avec un système de levage comportant un tambour cylindrique (71) motorisé disposé au milieu du plateau support (4) et sur lequel s'enroulent des câbles (70a, 70b) dont les extrémités libres sont fixées au niveau de la partie supérieure du compartiment (2). 30
3. Meuble selon la revendication 2, **se caractérisant par le fait que** le tambour cylindrique (71) est associé à des éléments (73) pour guider l'enroulement des câbles (70a, 70b) sur ledit tambour. 40
4. Meuble selon l'une des revendications 2 ou 3, **se caractérisant par le fait que** les câbles (70a, 70b) passent sur des poulies (74) disposées aux bords du plateau support (4), lesdites poulies étant montées mobiles en translation sur leur axe de rotation (74a). 45
5. Meuble selon l'une des revendications précédentes, **se caractérisant par le fait qu'**un plateau de maintien (40) destiné à recevoir le matériel multimédia (5) est disposé sur le plateau support (4), ledit plateau de maintien étant agencé avec un dispositif correcteur d'assiette. 50
6. Meuble selon la revendication 5, **se caractérisant par le fait que** le dispositif correcteur d'assiette est constitué d'éléments réglables (41) disposés en saillie sur la face supérieure du plateau support (4). 55
7. Meuble selon l'une des revendications précédentes, **se caractérisant par le fait que** le couvercle (3) est équipé d'au moins une baguette de blocage (30) articulée comportant une extrémité (30a) s'insérant dans une butée (31) située sur une paroi fixe dudit meuble (1) lorsque ledit couvercle est en position déployée. 5
8. Meuble selon la revendication 7, **se caractérisant par le fait que** la baguette de blocage (30) est reliée à un organe ressort (33) maintenant en position l'extrémité (30a) de ladite baguette dans la butée (31) lorsque le couvercle (3) est en position déployée. 10
9. Meuble selon l'une des revendications précédentes, **se caractérisant par le fait qu'**une chaise (6) est montée escamotable dans ledit meuble (1), le dos de ladite chaise formant une paroi visible dudit meuble lorsqu'elle est en position escamotée. 20
10. Mobilier, **se caractérisant par le fait qu'**il est formé d'un premier meuble conforme à l'une des revendications précédentes et d'un second meuble, ledit premier meuble étant monté mobile entre une position rentrée où ledit premier meuble est escamoté dans un compartiment spécifique situé dans ledit second meuble et une position sortie où ledit premier meuble collabore avec ledit second meuble pour former un plan de travail. 25
11. Mobilier selon la revendication 10, **se caractérisant par le fait qu'**une chaise (6) est montée escamotable dans le second meuble (1'), le compartiment dans lequel s'escamote ladite chaise et le compartiment dans lequel s'escamote le premier meuble (1) étant situé au niveau de la paroi avant dudit second meuble. 35

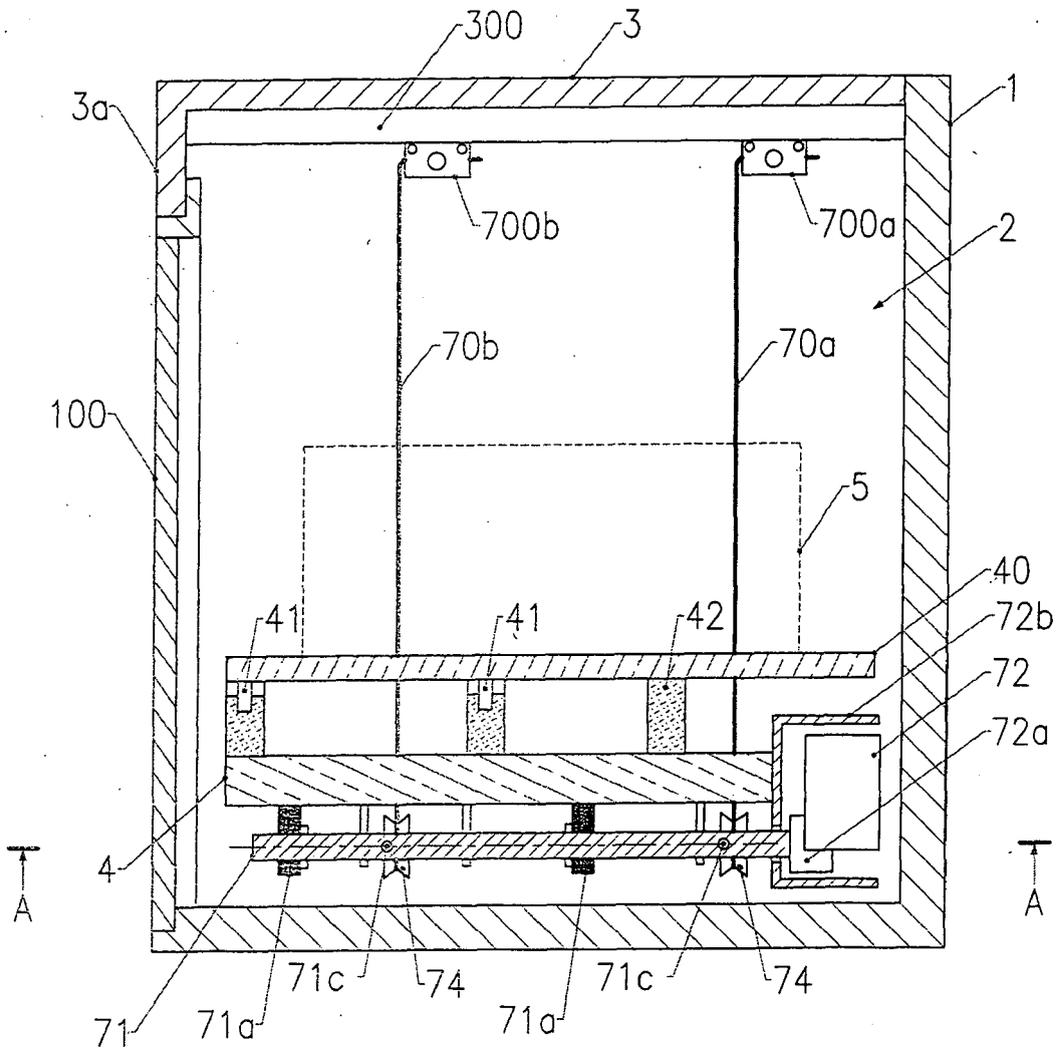
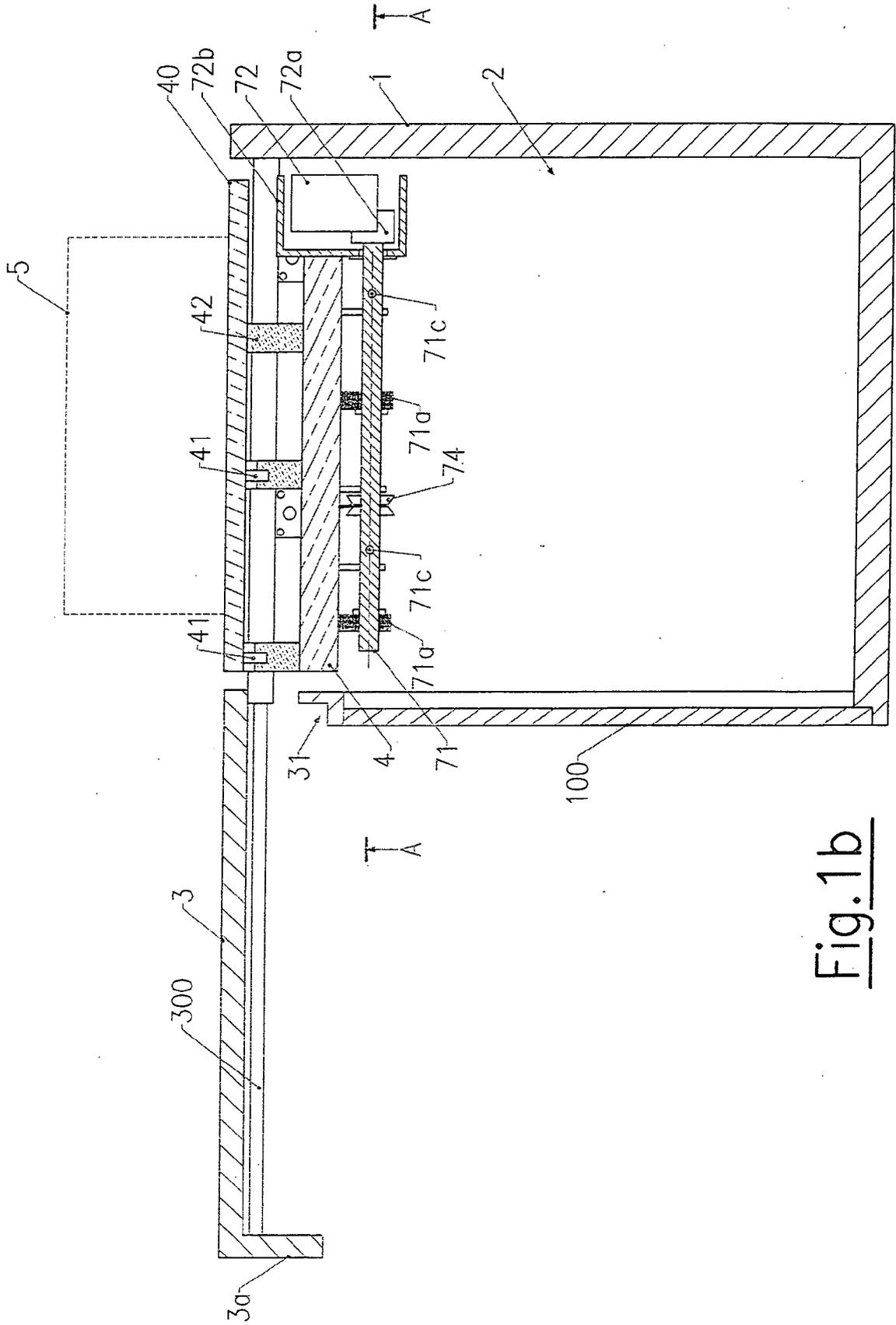


Fig.1a



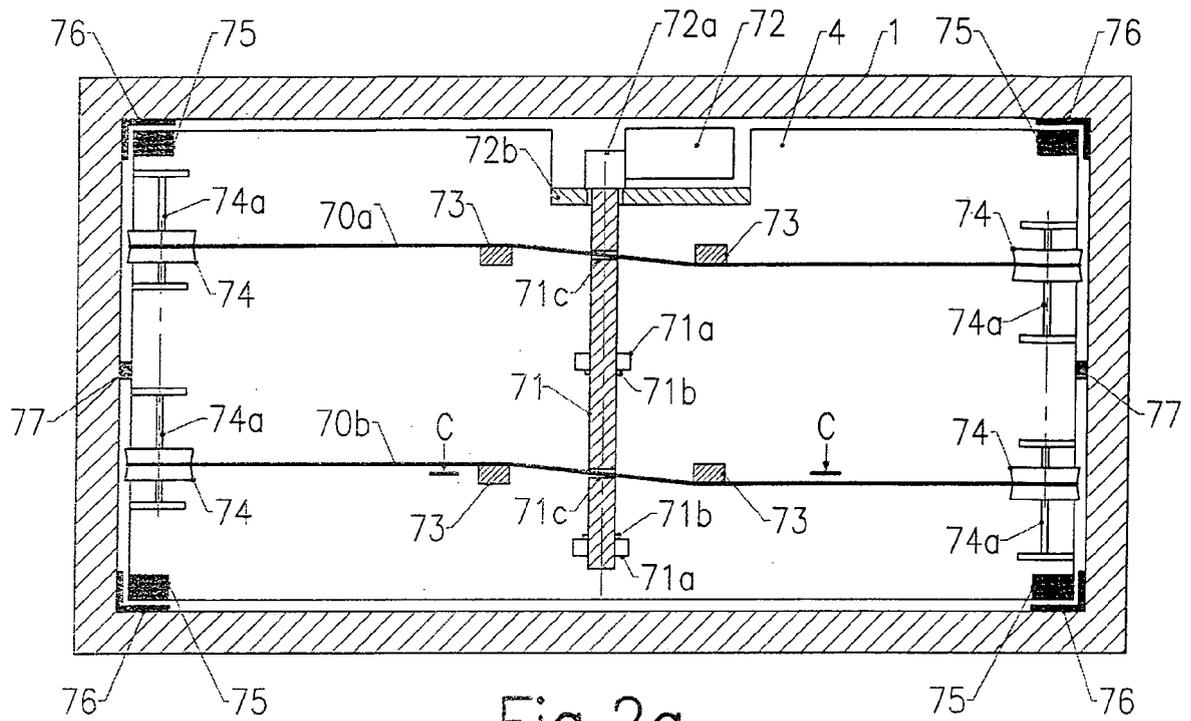


Fig. 2a

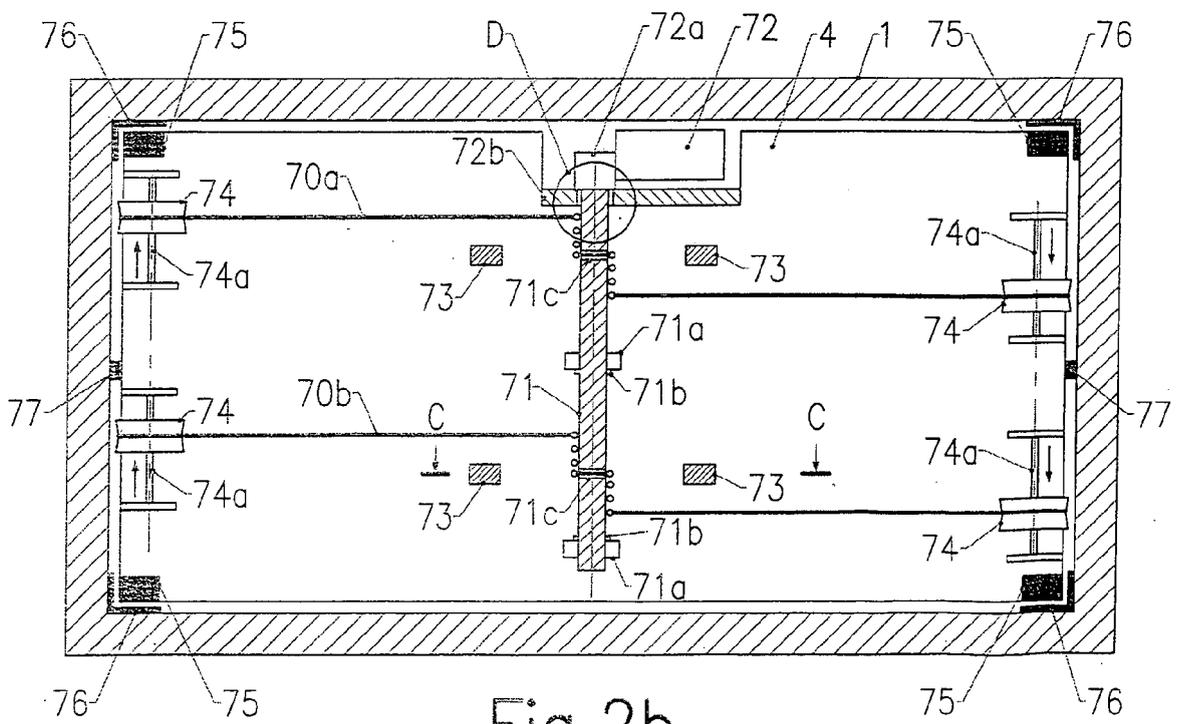


Fig. 2b

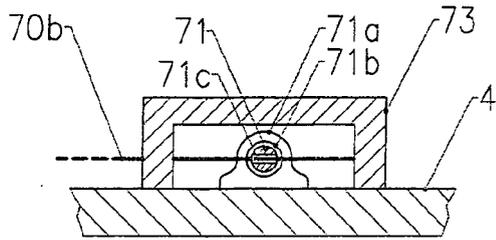


Fig. 3

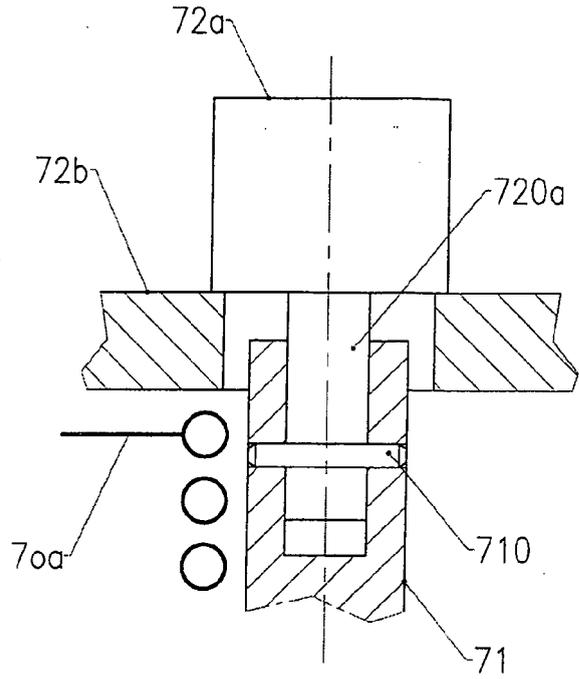


Fig. 4

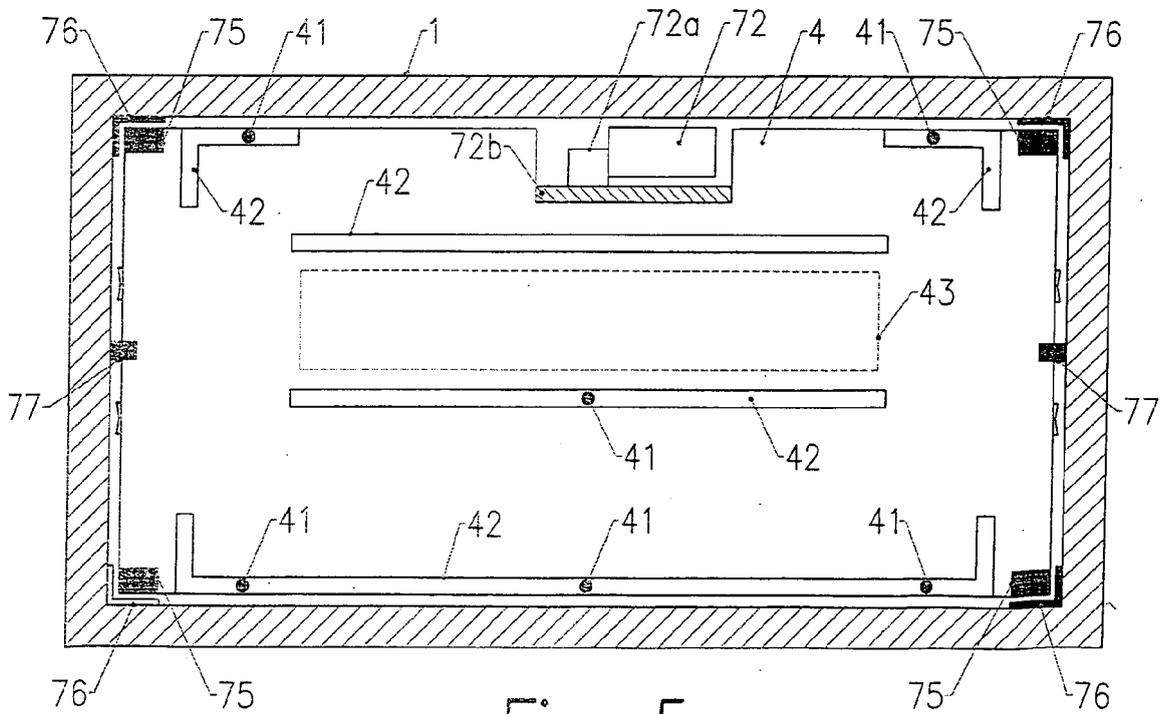
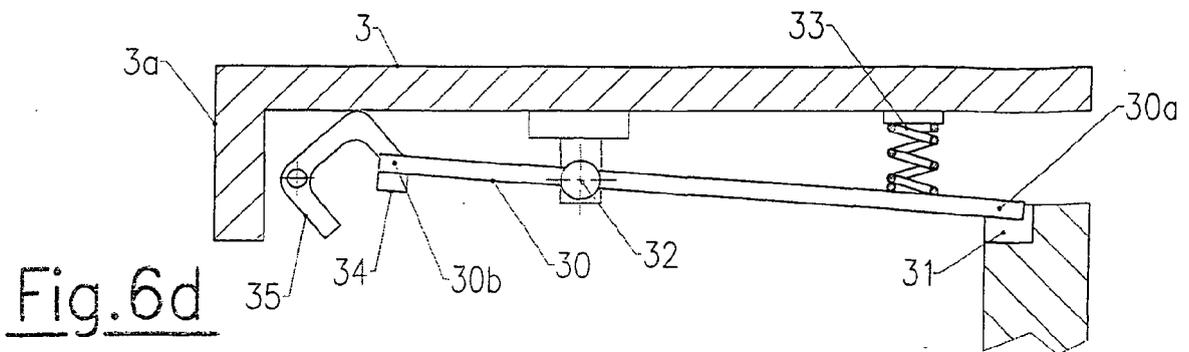
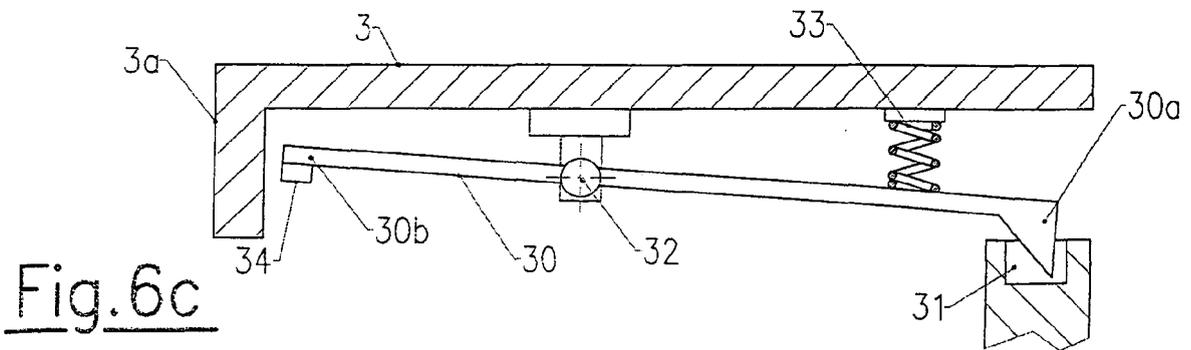
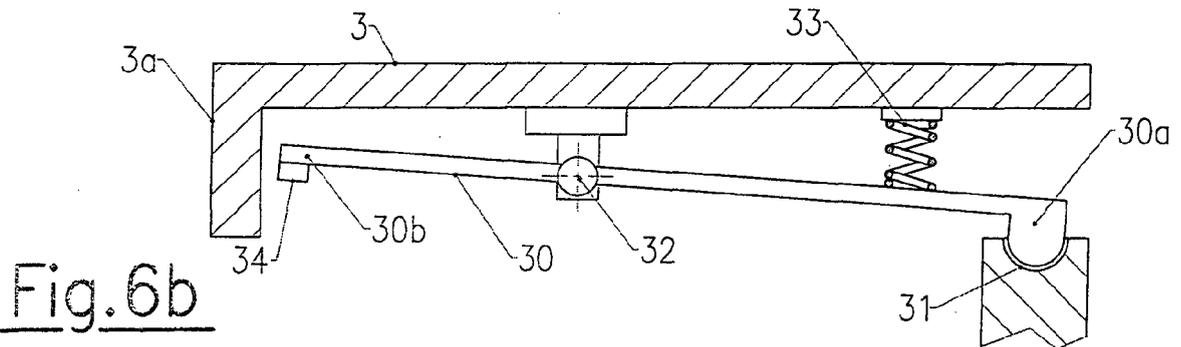
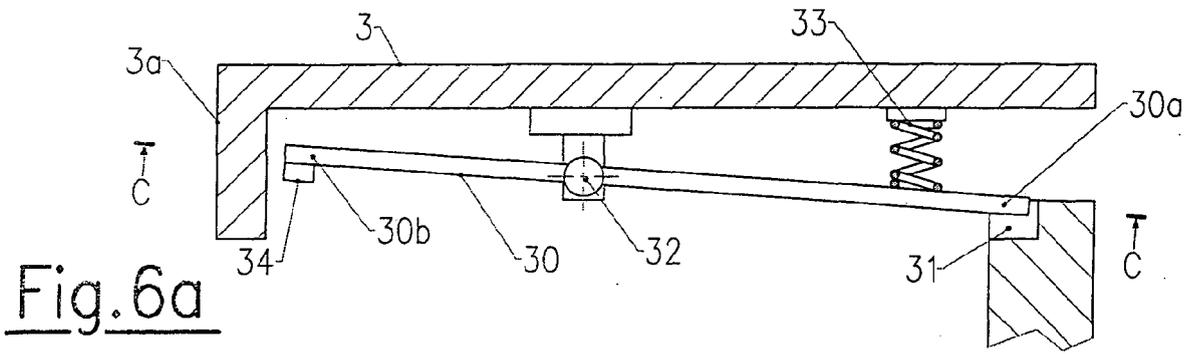


Fig. 5



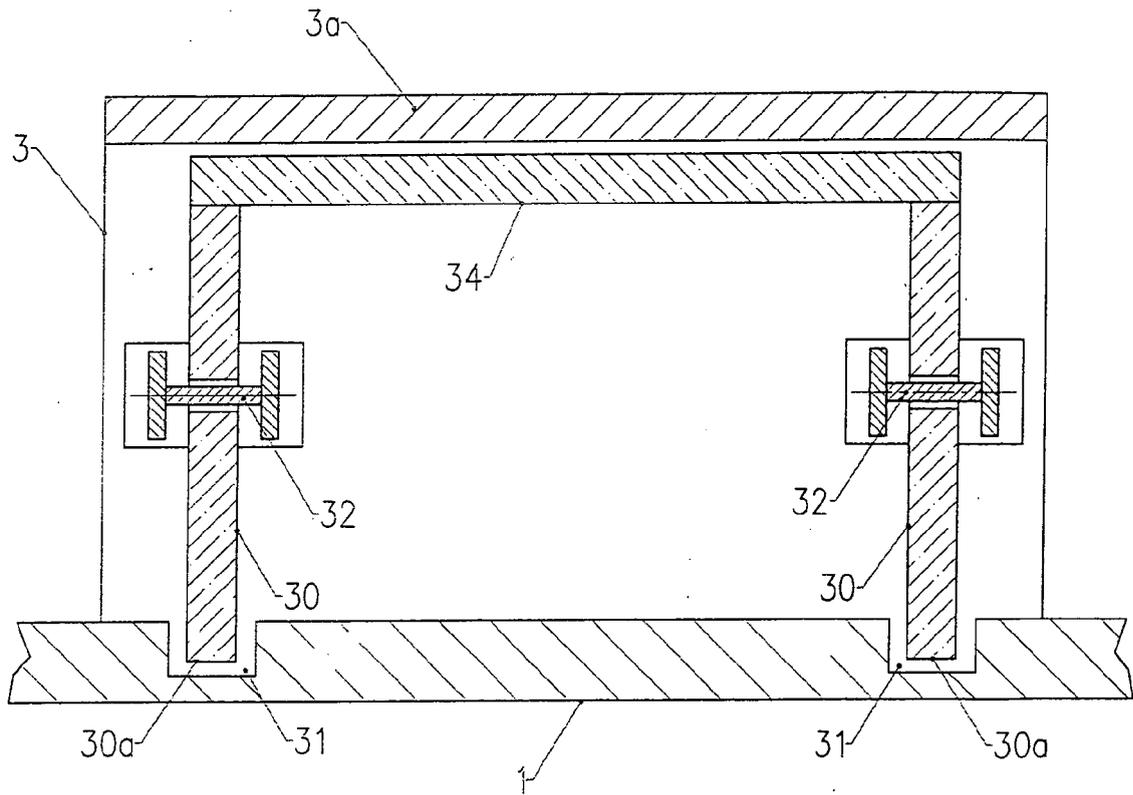


Fig. 7

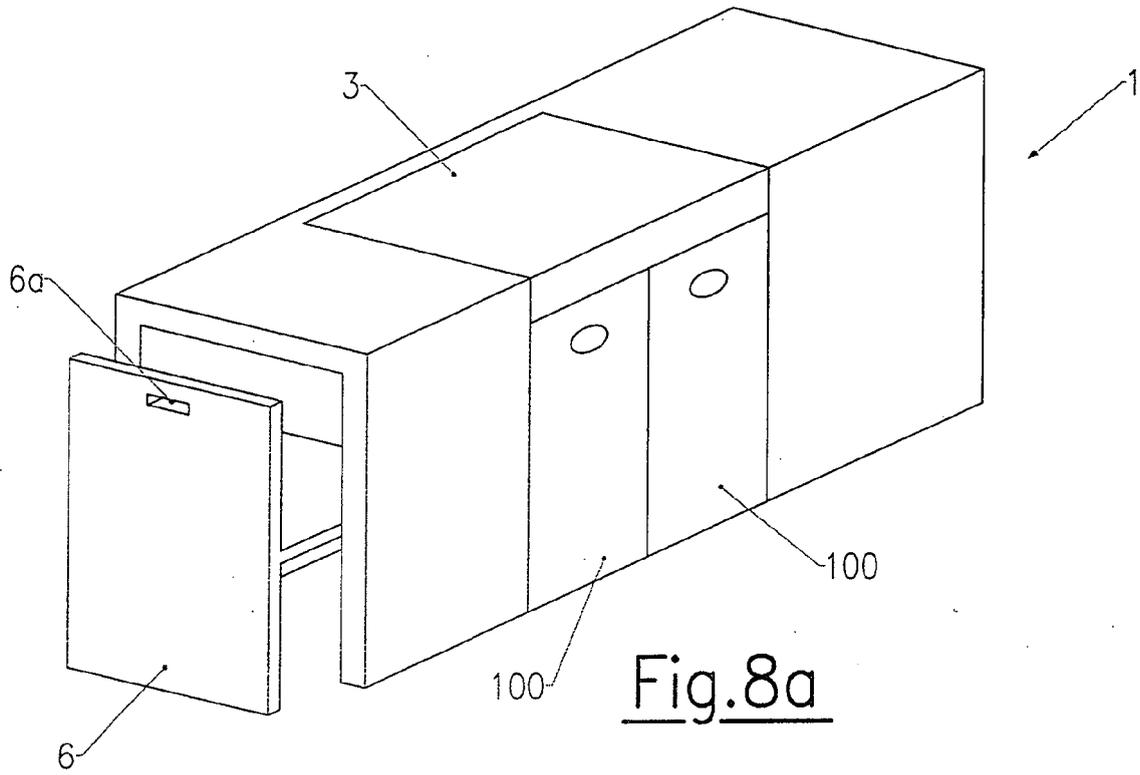


Fig. 8a

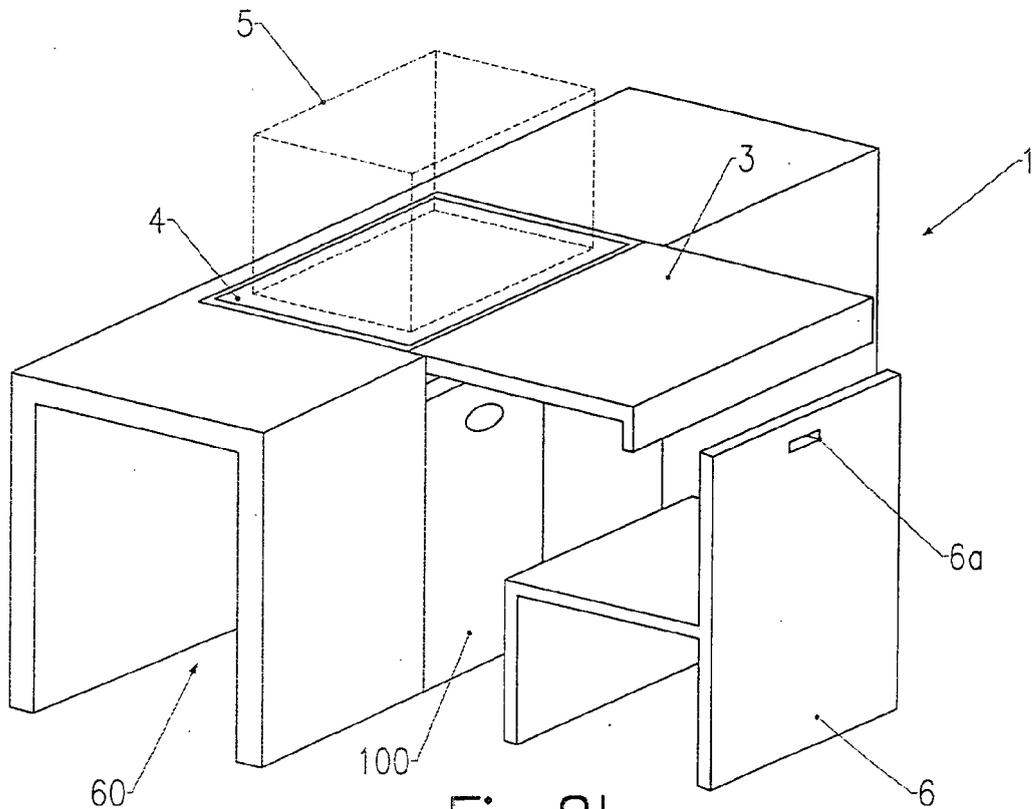
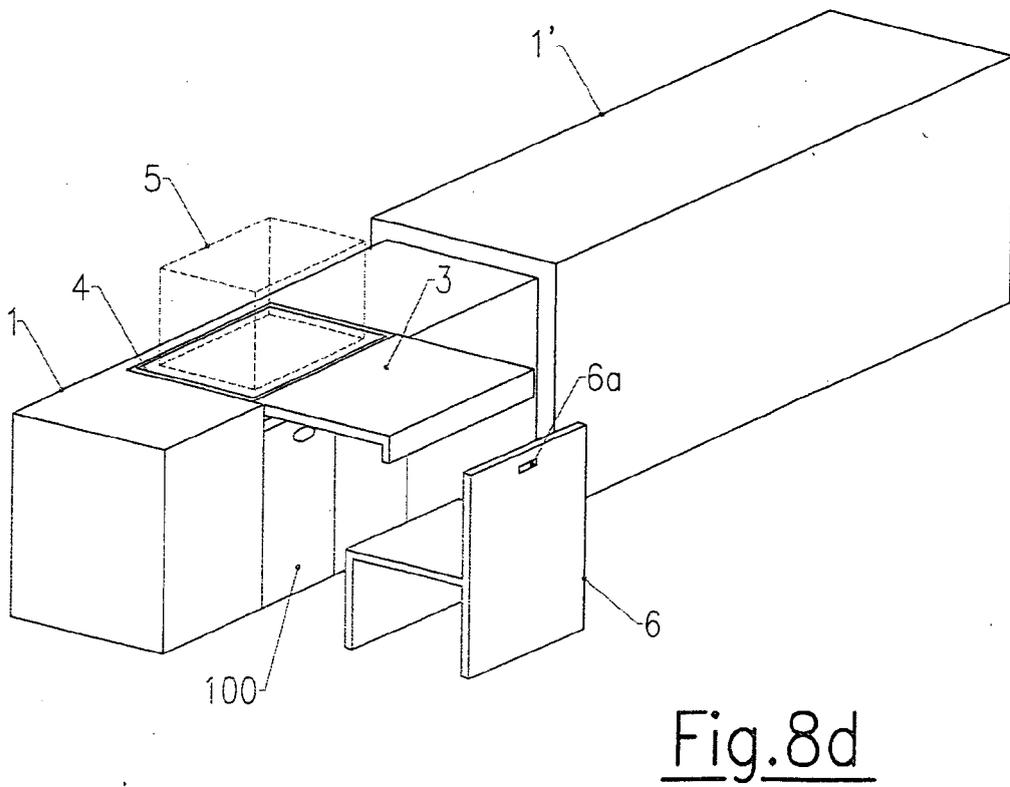
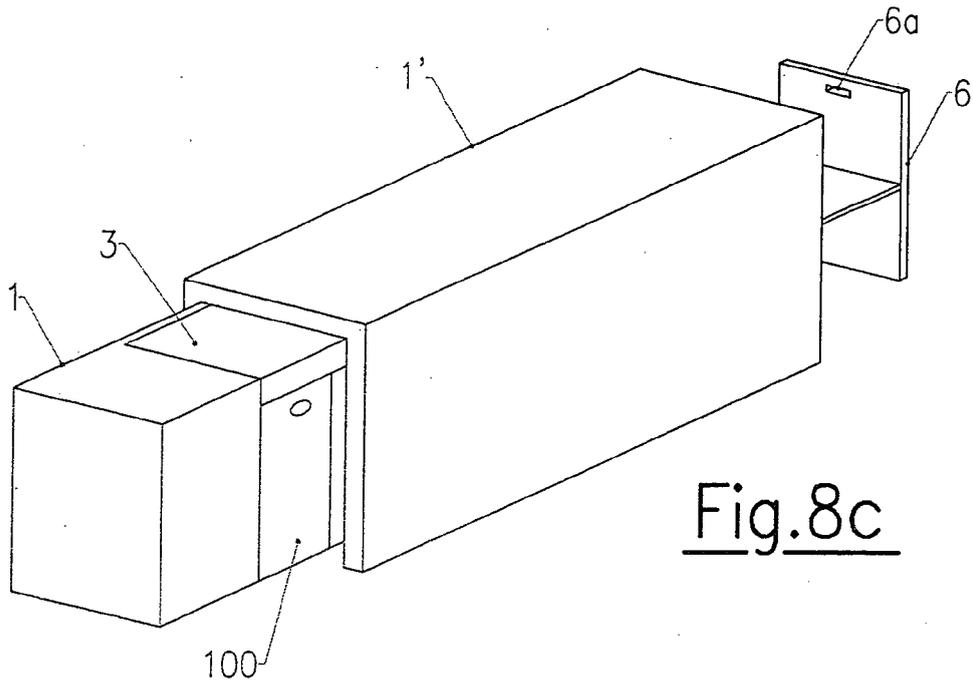


Fig. 8b



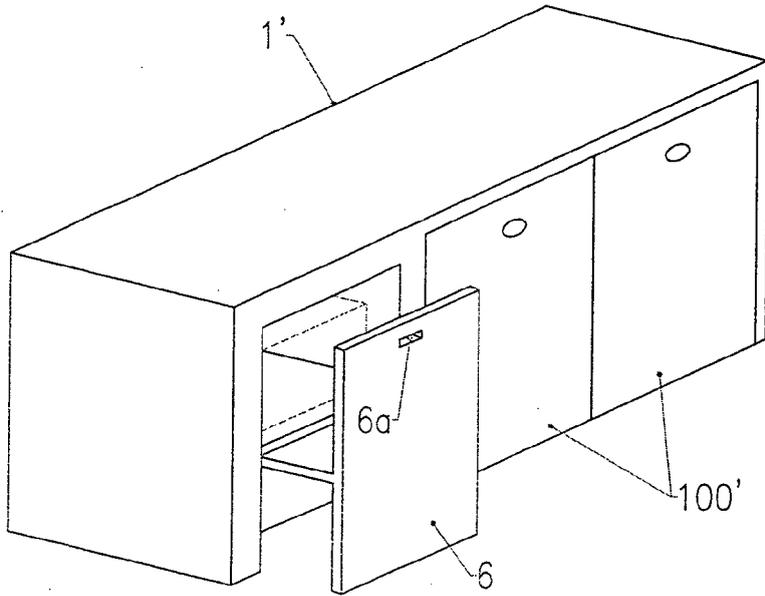


Fig. 8e

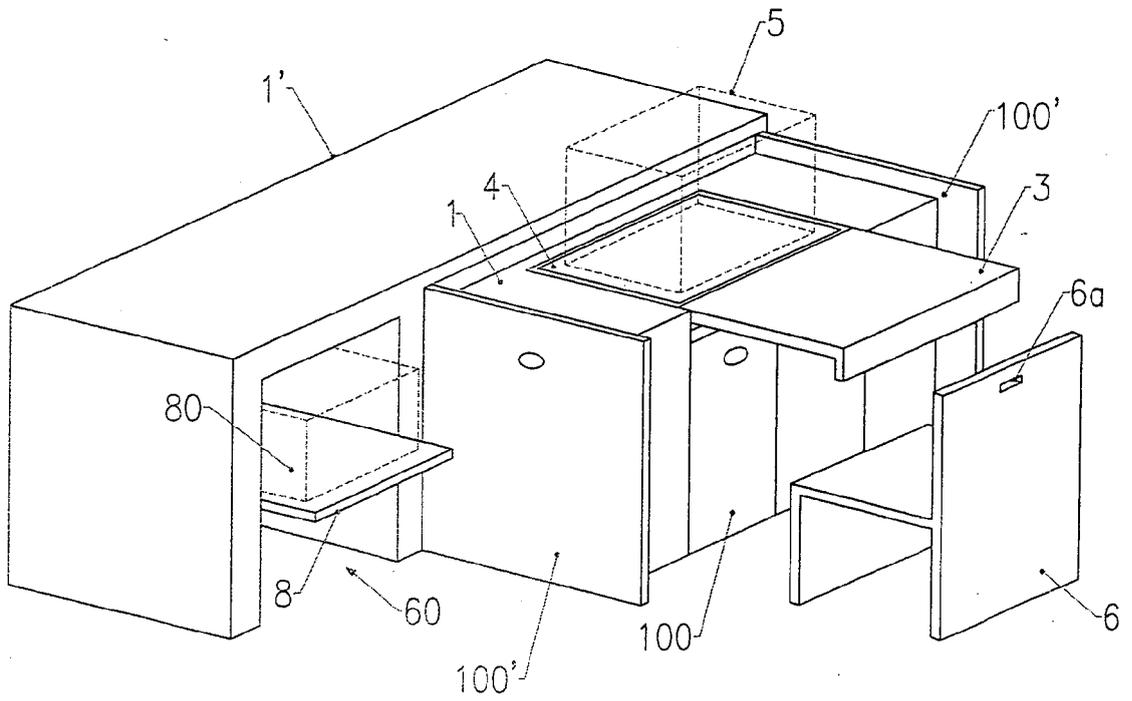


Fig. 8f

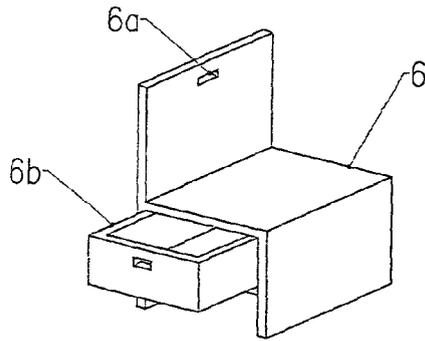


Fig. 9

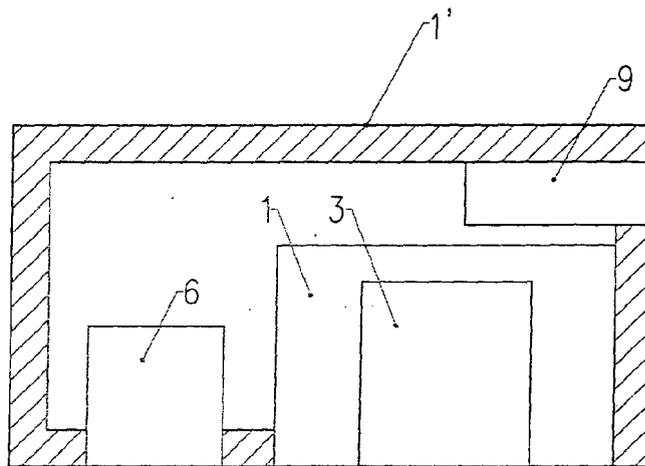


Fig. 10a

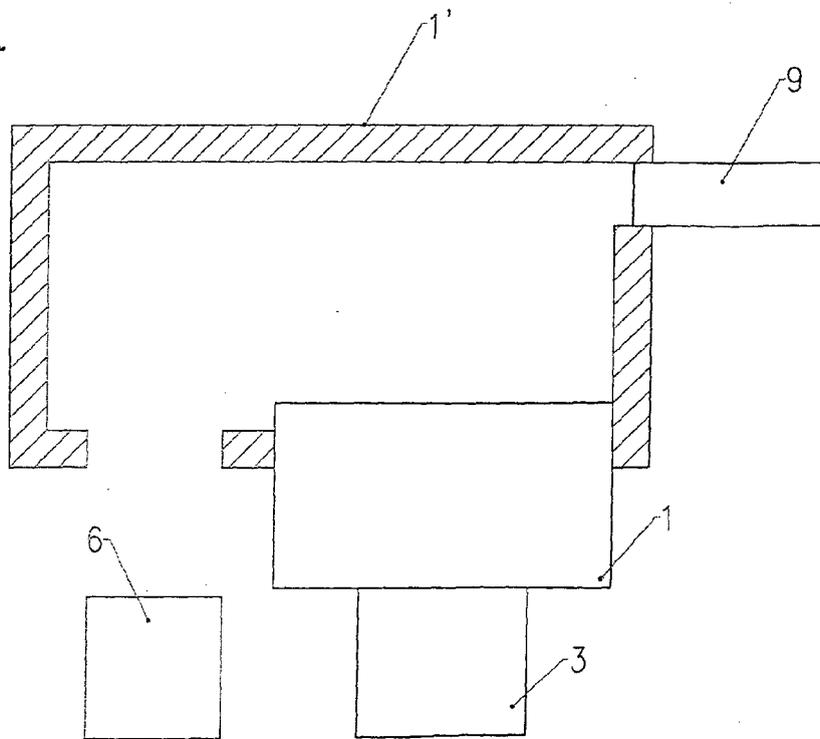


Fig. 10b



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 42 00 965 A (SCHMIDT) 23 juillet 1992 (1992-07-23)	1	INV. A47B21/00 A47B81/06
A	* le document en entier * -----	2,3	
X	DE 198 20 256 A (PROJEKTBÜRO GREBE GMBH) 11 novembre 1999 (1999-11-11)	1	
A	* le document en entier * -----	11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		1 octobre 2007	Jones, Clive
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

3

EPO FORM 1503 03.82 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 10 1115

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-10-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4200965	A	23-07-1992	AUCUN	
-----				
DE 19820256	A	11-11-1999	AUCUN	
-----				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- FR 2857244 [0004]